



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET : ENVIRONNEMENT

4) Bruitparif
Désignation de représentants (2)

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	26
Absents représentés	9
Absents excusés	8
Absents non excusés	6

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE VINGT-SEPT JUIN à DIX-HUIT HEURES ET TRENTE-NEUF MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le DIX-SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Nota bene : les points numérotés de 1 à 70 dans l'ordre du jour ont été examinés en séance dans l'ordre suivant : 33 à 35 - 1 à 10 - 13 à 15 - 12 - 16 - 11 - 17 à 32 - 36 à 70.

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, Mme OUDART, M. OURABAH BERTOUT (à partir du vote du point 16), Mme CHOUAF (à partir du vote du voeu), M. GASSAMA, Mme PIERON (jusqu'au vote du point 5), M. PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO, M. QUINET, Mme adjoints au Maire.

Mmes GILIS, DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET (à partir du vote du voeu), M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 67), M. MALHEIRO, Mme BOUFALA (à partir du vote du voeu et jusqu'au point 62), Mme HALLAF-ISAMBERT, MEDEVILLE, M. MASTOURI, Mme RAER, MM. FOURDRIGNIER (à partir du vote du voeu), BOUILLAUD (à partir du vote du voeu), Mme OUABBAS, (à partir du point 1), Mme LE FRANC (à partir du vote du point 28), Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme MISSLIN, adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX
M. OURABAH BERTOUT, adjoint au Maire, représenté par M. GASSAMA (jusqu'au vote du point 12)
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO (à partir du vote du point 6),
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH (jusqu'au vote du secrétaire de séance et à partir du point 63)
Mme PETER, conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF (à partir du vote du voeu)
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 67)
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR
M. BADI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN

ABSENTS EXCUSES

Mme CHOUAF, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme MEDDAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme BLONDET, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. DANSOKO, conseiller municipal
M. BAMBA, conseiller municipal
Mme MACALOU, conseillère municipale
Mmes DIARRA, conseillère municipale
M. MOKRANI, conseiller municipal
M. MRAIDI, conseiller municipal (à partir du point 68)
M. SEBKHI, conseiller municipal (à partir du point 68)

ABSENTS NON EXCUSES

M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. BOUILLAUD, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme LE FRANC, conseillère municipale, (jusqu'au vote du point 27),
Mme OUABBAS, conseillère municipale, (jusqu'au vote du point 35),
M. AUBRY, conseiller municipal
Mme KAAOUT, conseillère municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(unanimité)

ENVIRONNEMENT

4) Bruitparif

Désignation de représentants (2)

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Clement PECQUEUX, Adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-21 et L.2121-33,

vu le code de l'environnement,

vu sa délibération du 4 avril 2024 approuvant l'adhésion de la Ville à l'association Bruitparif, qui est une association à but non lucratif, créée en 2004, chargée de mesurer le bruit, d'évaluer la gêne sonore, de développer la connaissance et d'informer le public avec des informations fiables, indépendantes et transparentes, et des indicateurs pertinents en matière de bruit,

considérant qu'en vertu de cette adhésion, la Ville dispose d'une représentation au sein de son Assemblée Générale,

considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant de la Commune,

vu les statuts de l'association Bruitparif, et son règlement intérieur,

considérant qu'une désignation prend effet immédiatement et sans vote, en cas de candidat unique ou de liste unique,

vu l'avis de la commission la ville en transition du 19 juin 2024

DELIBERE

(pas de vote)

ARTICLE UNIQUE : DIT que la ville d'Ivry-sur-Seine sera représentée au sein de l'association Bruitparif par :

- l'Adjointe au Maire en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et de la Culture scientifique,
- la/le Chef.fe de projets Culture Scientifique et Technique et la/le Chargé.e de mission Atelier Développement Durable en suppléance.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE - 3 JUIL. 2024
RECU EN PREFECTURE
LE - 3 JUIL. 2024
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE - 3 JUIL. 2024